

CONSTRUCTION GROUTAccording to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)**Section 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Forme du produit Mélange
Nom de marque CONSTRUCTION GROUT
Code produit CG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Use Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
NOX-CRETE, INC. 1444 SOUTH 20 TH STREET OMAHA, NE 68108 Tel: 402-341-2080 Fax: 402-341-9752 E-Mail: corporate@nox-crete.com Web Site: www.nox-crete.com	

1.4 Le numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300
En dehors de Chemtrec U.S. 703-527-3887

Section 2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Skin Sens. 1	H317
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3 Resp Irrit.	H335
Carc. 1	H350
STOT RE 1	H372

Texte complet des phrases H, voir chapitre 16

Physico-chimique indésirable, les effets sur la santé et l'environnement humains

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Les pictogrammes de danger



Avertissement
Mentions de danger

Danger
H302 - Nocif en cas d'ingestion



CONSTRUCTION GROUT

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H350 - Peut provoquer le cancer
H372 - Provoque des lésions aux organes à l'exposition prolongée ou répétée

Conseils de prudence

Prevention:

P201- procurer les instructions avant utilisation
P202- Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises
P260 - Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
P264 - Laver soigneusement les zones exposées après avoir manipulé
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P272 - vêtements de travail contaminés ne devrait pas être autorisé à sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection des yeux / protection / du visage

Response:

P301 + P330 + P312 - En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.
P331 - NE PAS faire vomir
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE PEAU (ou les cheveux): Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche.
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305 + P310 - SI DANS LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin
P305 + P351 + P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile à faire - continuer de rincer
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin / attention
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

Stockage:

P405 - Garder sous clef.

Elimination:

P501: Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale / locale / régionale /.

Information supplémentaire:

Des informations supplémentaires sur la sélection et l'utilisation des appareils de protection respiratoire peut être trouvé dans la Sélection Logic NIOSH (DHHS [NIOSH] Publication n ° 2005-100) et le Guide de NIOSH à l'Industrielle Protection respiratoire (DHHS [NIOSH] Publication n ° 87-116) disponible à <http://www.cdc.gov/niosh/docs/87-116/>.

2.3 Autres dangers

Ce produit contient plus de 0,1% de silice cristalline. La silice cristalline a été liée au cancer, la silicose, et d'autres problèmes pulmonaires dans des conditions de surexposition prolongée aéroportée.



chemical solutions to concrete problems

Fiche de données de sécurité CONSTRUCTION GROUT

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

Garder le produit sec jusqu'à utilisation. Éviter tout contact avec l'eau de purge de produit humide. Vêtements saturé de produit humide peut entraîner des retards, de graves brûlures de la peau alcalins.

Texte intégral des H et P phrases: voir la section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

N'est pas applicable

3.2 Mélange

Classification selon le Règlement 29CFR 1910.1200 , (EC) No. 1272/2008(CLP)(GHS)

Nom	Identificateur de produit CAS #	%
Calcium Sulfoaluminate Cement	960375-09-1	5-80
Quartz	14808-60-7	7-60
Ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	5-50
Le sulfate de calcium	7778-18-9	2-45
Cement, alumina, chemicals	65997-16-2	0.5-30
Gypsum	13397-24-5	2-9
Cendres, résidus	68131-74-8	3-7
L'oxyde de magnésium	1309-48-4	0.1-4
calcaire	1317-65-3	0.1-3
L'oxyde de calcium	1305-78-8	0.1-2
Noir carbone	1333-86-4	0.5-1.5
Cendres volantes, du ciment portland	68475-76-3	0.1-1.5
Carbonate de calcium	471-34-1	< 1.5
Le carbonate de lithium	554-13-2	< 0.1
La cellulose, l'éther éthylique de 2-hydroxyéthyle	9004-58-4	< 0.1
Formaldehyde	50-00-0	< 0.1
L'acétate de vinyle	108-05-4	< 0.1



CONSTRUCTION GROUT

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Conformément à 29CFR 1910.1200 (i), l'identité chimique spécifique (et / ou) la concentration peut être retenue comme secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients n'est pas dangereux ou en concentration inférieure à 1% (ou 0,1% pour les cancérogènes, les toxines reproductives ou les sensibilisants respiratoires).

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Mesures générales de premiers secours

Obtenez des conseils médicaux / attention en cas de malaise. Ne rien faire bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours après inhalation

Si l'individu éprouve des nausées, des étourdissements, a des difficultés à respirer cherchent un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Retirer à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.

Premiers secours après le contact de la peau

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Retirer ou de décoller immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou d'une douche. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Mesure de premiers secours Après contact avec les yeux

Lorsque les lentilles de contact sont portés, retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes tout en tenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers secours après l'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes / lésions après inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires. La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, nausées, somnolence ou des étourdissements.

Symptômes / lésions après contact avec la peau

Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure

Symptômes / lésions après contact avec les yeux

Peut causer une irritation ou une blessure oculaire

Symptômes / lésions après ingestion

Peut causer des irritations ou des brûlures graves à la muqueuse de la bouche, de la gorge, oesophage et l'estomac

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Traitez pour les matériaux environnants

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité

Le produit ne brûle pas; Cependant son emballage peut. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: oxydes de carbone..

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie

Gardez en amont des flammes.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et

**CONSTRUCTION GROUT**According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

équipement complet de protection lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Autre information**Section 6. Mesures de rejet accidentel****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures générales**

Prendre les précautions nécessaires pour assurer votre propre santé et la sécurité avant de tenter le contrôle des déversements ou de nettoyage

6.11 Équipement protecteur

Équipé équipe de nettoyage avec un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

Aspirer ou matériel de balayage et le placer dans un récipient d'élimination. Recueillir dans des récipients et éliminer correctement.

Section 7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de générer et de respirer la poussière. N'avalez pas. Lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation garder les contenants bien fermés.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et d'autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer et quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de stockage**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les conteneurs secs et sec et bien fermé jusqu'à utilisation.

Matières incompatibles

Les acides forts

Température de stockage**Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Control parameters****Occupational exposure limits**

Ingredient name	Occupational exposure limits ACGIH TLV (United States, 2/2010)
Calcium Sulfoaluminate Cement	1 mg / m ³ (fraction inhalable)
Quartz	0.025 mg / m ³ (fraction inhalable)
Ciment Portland, produits chimiques	1 mg / m ³ (fraction inhalable)
Le sulfate de calcium	10 mg/m ³

**CONSTRUCTION GROUT**According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

Gypsum	10 mg/m3
Cendres, résidus	10 mg/m3 (respirable fraction)
L'oxyde de magnésium	10 mg/m3
calcaire	10 mg/m3
L'oxyde de calcium	2 mg/m3
Noir carbone	3 mg/m3
Cendres volantes, du ciment portland	3 mg / m3 (fraction inhalable)
Carbonate de calcium	10 mg/m3
Formaldehyde	0.3 ppm
L'acétate de vinyle	10 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de produits spécifiées ci-dessous TLV

Protection oculaire et faciale

Des lunettes de protection contre les produits chimiques et / ou des écrans faciaux sont recommandés pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés et bottes comme nécessaires pour éviter le contact de la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Vêtements contaminés doivent être lavés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

Un NIOSH approuvé masque anti-poussière ou masque filtrant est recommandé dans les zones mal aérées ou lorsque les limites d'exposition admissibles pourraient être dépassées. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous la direction d'une santé et de sécurité professionnel qualifié exigences suivantes figurent dans la norme de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Section 9. PROPRIETES physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Aspect	Poudre sablé
Odeur	Aucun Odor
Seuil	Aucune donnée disponible
PH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Non applicable

CONSTRUCTION GROUT

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Point d'éclair	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données disponibles
Limite supérieure / inférieure explosives	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative (gravité spécifique)	2.8-3.0
Solubilité	Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
La température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Viscosité	Pas de données disponibles
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information supplémentaire disponible
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Humidité - produit doit être conservé au sec jusqu'au moment de servir
10.5 Matières incompatibles	Les acides forts
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de données disponibles

Section 11. Informations de toxicologie

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë		Nocif en cas d'ingestion
Irritation / Corrosion	Peau	Provoque des brûlures de la peau.
	Yeux	Provoque une irritation des yeux et des dommages.
Respiration ou sensibilisation de la peau		Peut causer une irritation des voies respiratoires et une réaction allergique cutanée
Mutagène sur les cellules germinales		Pas de données disponibles

Cancérogénicité IARC NTP

	IARC	NTP
Quartz	1	2
Noir carbone	2B	
L'acétate de vinyle	2B	
Formaldehyde	1	2

IARC

1 - Cancérogène pour l'homme

2B - preuves insuffisantes chez l'homme et moins de preuves suffisantes chez les animaux.

NTP

2 - Cancérogène connu

Toxicité pour la reproduction Pas de données disponibles

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique

L'exposition répétée

Peut irriter les voies respiratoires

Cause des lésions aux poumons par une exposition prolongée ou répétée. (Silice cristalline alvéolaire sous la forme de quartz ou de

**CONSTRUCTION GROUT**According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

crystaline provenant de sources professionnelles est classé par l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program (NTP) comme cancérigène pulmonaire. Une exposition prolongée à la silice cristalline respirable a été connue pour causer silicose, une maladie pulmonaire, qui peut être invalidante. Bien qu'il y ait un facteur de susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice respirable, le risque de contracter la silicose et la gravité de la maladie est clairement liée à la quantité d'exposition à la poussière et la longueur de temps (habituellement des années) de l'exposition.)

Risque d'aspiration

Pas de données disponibles

Section 12. Information écologique**12.1 Ecotoxicité**

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5 Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer de matériels inutilisés, les résidus et les contenants en conformité avec toutes les lois locales, étatiques et fédérales et les règlements concernant le traitement, stockage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

SECTION 14. Informations de transport**Conformément à US DOT**

Pas marchandises dangereuses dans le sens des règlements de transport.

Selon ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA / DOT**14.1 Numéro UN**

N'est pas applicable

14.2 UN Nom d'expédition

N'est pas applicable

14.3 Classe de danger pour le transport (es)**14.4 Groupe d'emballage****14.5 Dangers environnementaux**

Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**14.7 Transport en vrac conformément à****Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code**

Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac conformément à**CFR 49 173.15**

N'est pas applicable

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1 Sécurité, santé et environnement Réglementations / législation particulières à la substance ou du mélange****15.1.2 Règlement USA**

CONSTRUCTION GROUT

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

Section 313

Contient les ingrédients suivants à ou au-dessus des exigences de niveau de déclaration de la section 313. Cette information doit être incluse dans toutes les FDS copiés ou distribués pour ce matériau.

CHIMIQUES	CAS #	MAX POIDS%
Le carbonate de lithium	554-13-2	1.0
Formaldehyde	50-00-0	0.1
L'acétate de vinyle	108-05-4	0.1

TSCA PROPOSITION 65



Tous les ingrédients sont répertoriés ou exclus
AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris la Silice cristalline (particules en suspension dans l'air de taille respirable), qui est connu dans l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.”



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le Carbonate de lithium, qui est connu dans l'État de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.”

15.1.3 Règlement du Canada

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR.
 Tous les ingrédients sont répertoriés ou exclus

DSL

15.2 L'évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16. Autre information

Date d'Emission	7-7-2023
Version	3.0
Nombre	203-F
Date de publication précédente	7-14-2020
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete, Inc. exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés,

**CONSTRUCTION GROUT**According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballage ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

Texte intégral de H et P phrases

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Skin Sens. 1	H317
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3 Resp Irrit.	H335
Carc. 1	H350
STOT RE 1	H372

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H372 - Provoque des lésions aux organes à l'exposition prolongée ou répétée

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises

P260 - Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols

P264 - Laver soigneusement les zones exposées après avoir manipulé

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 - vêtements de travail contaminés ne devrait pas être autorisé à sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection des yeux / protection / du visage

P301 + P330 + P312 - En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.

P331 - NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE PEAU (ou les cheveux): Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P305 + P310 - SI DANS LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin

P305 + P351 + P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile à faire - continuer de rincer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin / attention

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.



chemical solutions to concrete problems

Fiche de données de sécurité

CONSTRUCTION GROUT

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.

IARC

1 - Cancérogène pour l'homme

2B - preuves insuffisantes chez l'homme et moins de preuves suffisantes chez les animaux.

NTP

2 - cancérogène connu